

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Date de la convocation
26.09.2023

Nombre de conseillers
En exercice 17
Présents 12
Votants 14

L'an deux mille vingt trois,
le cinq octobre,
à 19 H 15, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action
Sociale,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, M. DOUX, Mme ENON, M. GANDIER, Mme PINEAU, M. TOURAINE, M. FORTIN,
M. LAMBERT, Mme VAY, Mme POUZIN, Mme BOURGERIE.

EXCUSES :

Mme LIEBOT, Mme MIRALUT, Mme ETOURNEUX.
Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Bernadette VAUCELLE
Pouvoir de Mme Laurence ETOURNEUX à M. Dominique TOURAINE

ABSENTS :

M. DAZAS, Mme MAUBERGER.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Créances irrécouvrables – Budget CCAS 2023

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Le Comptable du Trésor a adressé un état de créances irrécouvrables concernant le budget du CCAS de Loudun pour la somme globale de 262.32 € pour le motif suivant :

- Poursuites sans effet (Dettes de loyers sur la régie jeunes d'Avril à juin 2020)
⇒ Créances admises en non-valeur (art 6541) : 262.32 €

Après examen, les membres du Conseil d'Administration du CCAS émettent un avis favorable sur l'admission en non-valeur de ces sommes.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
Laurence MOUSSEAU



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 17 OCT. 2023

Publié le : 17 OCT. 2023

Notifié le :